



Dossier

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER 
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO Code ASPE-L6

Monsieur le Maire
de la Ville de Sarrebourg
1 avenue du Général De Gaulle
57400 SARREBOURG

Objet : Ville de SARREBOURG
Dossier de déclaration concernant la création de la
zone d'activités « Lang Almend » à Buhl-Lorraine

Metz, le 29 novembre 2012

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création de la zone d'activités « Lang Almend » sur les communes de Sarrebourg et Buhl-Lorraine (Gestion des eaux pluviales)**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **29/10/2012**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2012-00162**
- Dossier réalisé par : **Cabinet JG. LAMBERT & Associés**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»** clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

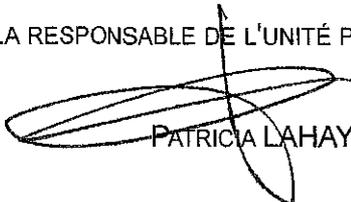
A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- Cabinet JG. LAMBERT et Associés

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


PATRICIA LAHAYE



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER 
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO Code ASPE-L6

Monsieur le Maire
2 Place de l'Eglise
57400 BUHL-LORRAINE

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la création de la zone d'activités « Lang Almend » - Gestion eaux pluviales - Communes de Sarrebourg et Buhl-Lorraine

Metz, le 29 novembre 2012

PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création d'une zone d'activités « Lang Almend » sur les communes de Sarrebourg et Buhl-Lorraine (Gestion des eaux pluviales)**

Ce dossier a été déposé par : la Ville de Sarrebourg

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2012-00162** en date du 29 novembre 2012 , accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


PATRICIA LAHAYE